

Règlement du restaurant scolaire

Applicable à partir de la rentrée scolaire 2023-2024

ACCUSE DE RECEPTION

A RETOURNER DATÉ et SIGNÉ OBLIGATOIREMENT avant le 30 septembre 2023

(accompagné de l'attestation d'assurance) à :

Mairie – 25 cours Félix Faure – 17630 LA FLOTTE

Je soussigné : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Responsable de l'enfant : _____ Classe : _____

- **Déclare avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire et m'engage à le respecter.**
- **Souhaite que la facture de cantine me soit adressée à l'adresse mail suivante :**

_____ @ _____

- M'engage à contacter la mairie en cas de non réception de la facture au 10 du mois de son émission

Fait à _____, le _____

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement sur la durée de l'année scolaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant. Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre politique de protection des données.